

184^e session du Synode

**DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 4 décembre 2019
Montmirail**

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE Mme Esther Berger

VICE-PRÉSIDENCE M. Laurent Widmer

La présidente salue officiellement la présence de :

Pour la presse

M. Nicolas Meyer, Réformés et Protestinfo

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : abbé Vincent Marville et Mme Laura Zwygart (pas répondu)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetti (matin)

Armée du Salut : M. Timothée Houmard (pas répondu)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Marc Ortlieb (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

Invités à la session

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Conférence des Églises romandes

Église réformée du canton du Tessin

Conseil du Synode jurassien

Centre social protestant

Conseil d'État

Conseil communal de La Tène

Véronique Tschanz Anderegg, pasteure célébrant le culte

Jean-Philippe Calame, prise de congé

Patrik Chabloz, prise de congé

Jean-Marc Leresche, prise de congé

Nathalie Leuba, prise de congé

Daniel Mabongo, prise de congé

René Perret, prise de congé

Joan Pickering, prise de congé

Catherine Bosshard, prise de congé

Jacques-André Maire, prise de congé

Luc Genin, installation

Jérôme Grandet, installation

Frédéric Siegenthaler, agrégation pastorale

Invités excusés

Conseil d'État

Conseil communal de La Tène

Office protestant de la formation, Didier Halter, directeur
Conseil du Synode jurassien, Philippe Paroz
Centre social protestant, Pierre Borer, directeur
Nathalie Leuba, permanente laïque
Daniel Mabongo, pasteur retraité
Joan Pickering, responsable services cantonaux

Invités présents et salués

M. Pierre de Salis, pasteur, président de l'assemblée des délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) jusqu'au 31 décembre 2019 et dès le 1^{er} janvier 2020, président du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), prise de parole, texte annexé

M. Pierre-Philippe Blaser, pasteur, président du Conseil synodal de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg et membre du Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), prise de parole

41 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 39 députés et suppléants sont présents le matin et 40 l'après-midi.

Ordre du jour

08h15 Ouverture de la session

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants

2. Élections complémentaires

a) Conseil synodal (1 membre laïque) : Mme Anne Kaufmann

b) Synode missionnaire (1 membre) : Mme Yvena Garraud Thomas

3. Validation du choix d'un membre du Bureau comme vice-président du Bureau du Synode : M. Laurent Widmer

4. Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation : M. Frédéric Siegenthaler

5. Rapport de la Commission synodale

6. Budget 2020

7. Rapport n°1 du Conseil synodal sur la politique Asile de l'EREN 2019-2023

8. Rapport d'information n°2 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle

9. Rapport d'information n°3 du Conseil synodal sur la politique de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées résidentes en EMS

10. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

11. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

11h00 Culte à la chapelle présidé par la pasteur Veronique Tschanz Anderegg

12h15 Repas de midi

13h30 Reprise de la session

17h00 Fin de la session

Ouverture de la session

A 8h15 la **présidente** ouvre la 184^e session du Synode.

M. Vincent Schneider, député ministre à la paroisse du Joran, prie pour le déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants:

a) **Nouveaux députés** : aucun

b) **Nouveaux suppléants** : aucun

2. Élections complémentaires

a) **Conseil synodal** (1 membre laïque) : Mme Anne Kaufmann

M. Laurent Widmer présente Mme Anne Kaufmann

(Une présentation est distribuée aux députés)

C'est un grand plaisir de vous présenter Mme Anne Kaufmann, que je connais et côtoie depuis près de 30 ans dans nos paroisses de la Côte : elle est notre organiste au temple de Peseux !

Anne sollicite le poste de conseillère synodale, pour compléter et renforcer le Conseil synodal : la notion d'équipe, c'est sa tasse de thé, la collaboration dans un exécutif, c'est son expérience politique dans deux communes comme conseillère communale pendant plus de 20 ans.

Le glaive et le goupillon me direz-vous, non ce n'est pas sa manière d'agir : ce qui l'intéresse c'est l'action, le foisonnement d'idées et la mise en route de projets.

Anne tant à Peseux qu'à Corcelles-Cormondèche s'est démenée pour organiser des manifestations culturelles, de multiples concerts, de manière à ce que la population puisse se rencontrer et se connaître, manifestations de toute sorte, même le tricot, qui a embelli encore l'année passée les fontaines de Corcelles-Cormondèche avec des anges tricotés maison.

Anne est tombée dans la religion par ses gènes, elle a été pétrie par sa famille religieuse, mais elle vit dans la réalité de notre société, avec ses besoins citoyens, la musique, c'est sa force, son esprit, sa sensibilité.

Par son engagement actuel, elle a une envie et un souci celui de mettre ses capacités et sa force au service de l'Église neuchâteloise et contribuer à la gloire de Dieu. Merci de votre attention.

Mme Anne Kaufmann prend la parole

Madame la Présidente du Synode Esther Berger, Monsieur le Président du Conseil synodal Christian Miaz, À vous tous ici présents, aujourd'hui, pour une nouvelle session synodale.

Nous ne savons pas toujours le pourquoi et le comment des rencontres et des chemins qui s'entrelacent et se tracent.

Cette nouvelle mission, je vous la propose avec la ferme volonté de travailler au sein d'une équipe soudée, constructive et confiante en Demain.

Et ce nouveau défi, je le remets dans la prière et la foi en Jésus-Christ, foi qui me porte depuis mon adolescence, quotidiennement.

Des douze principes de l'EREN, présentés lors de la session du Synode de décembre 2018, en voici un qui me touche particulièrement : Tout en gardant le dialogue interreligieux, respectant la différence, elle proclame l'Évangile.

❖ Élection de Mme Anne Kaufmann : acceptée à l'unanimité

b) **Synode missionnaire** (1 membre) : Mme Yvena Garraud Thomas

❖ Élection de Mme Yvena Garraud Thomas : acceptée par 37 oui, 1 non et 1 blanc

3. Validation du choix d'un membre du Bureau comme vice-président du Bureau du Synode

La présidente présente M. Laurent Widmer

Elle rappelle que lors du Synode électif du mois d'août, les députés ont élu la présidente et les membres du Bureau, afin que ceux-ci aient le temps de décider qui prend quel rôle. M. Laurent Widmer se propose de prendre la fonction de vice-président. La composition du Bureau est prévue ainsi : présidente : Mme Esther Berger, vice-président : M. Laurent Widmer, secrétaire : M. Frédéric Jakob, assesseurs : MM Julien von Allmen, Max Boegli et Hyonou Paik.

- ❖ Validation de M. Laurent Widmer : acceptée à l'unanimité

Prise de parole de l'abbé Vincent Marville

Le texte de son intervention est annexé à ce procès-verbal.

4. Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation

Mme Martine Schläppy présente M. Frédéric Siegenthaler

Rapport de la Commission de consécration :

Né le 25 février 1964, Frédéric Siegenthaler est marié et père de trois enfants adolescents et adulte. Actuellement pasteur dans l'EERF à Estavayer-le-Lac, il souhaite s'engager à l'EREN, l'Église de son enfance.

Il a accompli son stage pastoral dans la paroisse de la Haute-Areuse puis a été consacré dans l'Église fribourgeoise en 2002.

En 18 ans de ministère, il a exercé diverses fonctions dans l'EERF et la Conférences des Églises romandes (CER). Il a été un fidèle pasteur de paroisse en se spécialisant dans le travail de la jeunesse : création d'un groupe de jeunes, accompagnement de jeunes dans des camps et des activités, enseignement à l'école. Il s'est également occupé du journal paroissial et, de part ses compétences, s'est engagé dans les activités œcuméniques et Terre Nouvelle.

Par ailleurs il a été membre de la commission de consécration de l'EERF pendant 8 ans, il a co-présidé l'assemblée des ministres de l'EERF, a été président du conseil de l'OPF (CER) pendant 8 ans et du comité de pilotage de la HET-PRO pendant 2 ans.

Monsieur Siegenthaler a présenté le texte d'1 Thessaloniens 2, 1-12 en mettant en avant notre distance avec la culture de l'époque. Il a relevé le message de la péricope où Paul invite ses interlocuteurs à persévérer dans la foi. Il a également mis en avant la stratégie de Paul pour renforcer sa légitimité. Dans ses pistes homilétiques, il a proposé de s'adresser aux responsables (leaders) de groupes ou de communautés pour réfléchir au fondement de leur engagement.

Dans la discussion avec le candidat, la commission a relevé ses capacités à présenter ses idées de manière structurée et compréhensible. Il dégage une attitude ouverte et chaleureuse qu'ont également soulevée ses références.

Il a démontré un important souci d'intégration : intégration de sa personne dans une communauté, dans une institution, dans les activités œcuméniques et missionnaires avec les catholiques et les évangéliques. Est aussi à relever son souci de présenter l'Évangile aux personnes extérieures à l'Église, afin de leur permettre d'y découvrir une communauté accueillante et un message pertinent pour leur vie d'aujourd'hui.

La commission a néanmoins regretté, lors de l'entretien, que Monsieur Siegenthaler ne se soit pas plus livré théologiquement. Ceci s'est traduit dans l'impression d'avoir reçu des réponses parfois larges et consensuelles, malgré une bonne écoute du candidat. La commission aurait apprécié un avis plus personnel et plus profilé. Cependant ce regret ne remet d'aucune sorte en cause le crédit accordé à son expérience et à ses capacités pastorales.

A l'unanimité la Commission reconnaît Monsieur Frédéric Siegenthaler comme digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder l'agrégation pastorale.

Le 18 novembre 2019, pour la Commission de consécration, Martine Schlaeppy.

- ❖ Agrégation pastorale de M. Frédéric Siegenthaler : acceptée avec 38 voix et 2 abstentions

Mme Delphine Collaud partage la prière de reconnaissance

5 Rapport de la Commission synodale

La présidente rappelle que lors du Synode de décembre 2018, les députés ont voté la création d'une Commission synodale. Cette Commission a été élue et nommée en janvier 2019 et elle donne aujourd'hui un rapport sur le travail effectué. Ce rapport sera traité comme tout rapport au Synode, à savoir dans deux débats, le premier portant sur l'entrée en matière, c'est-à-dire sur le contenu même du rapport, puis il y aura une discussion sur les cinq questions que la Commission pose au Synode. C'est important pour la Commission d'avoir des indications sur ce que les députés ont à dire. Ensuite il y aura le débat relatif à la résolution qui pourra être amendée selon le souhait des députés. Les cinq questions sont là pour permettre la discussion et non pas pour être amendées.

M. Johann Robert, président de la Commission synodale, introduit le rapport

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je m'adresse à vous en tant que membre et président de la Commission synodale extraordinaire. Pas de baguette magique.... La Commission synodale, qui s'est attelée avec sérieux et engagement dans les mandats que vous lui avez donné lors de la session de décembre 2018, n'a pas trouvé la baguette magique qui lui permettrait d'amener des solutions toutes cuites, faciles et rapides pour résoudre les difficultés financières de notre Église. Nous ne vous proposons donc pas de mesures concrètes pour le budget 2020. Les travaux de diagnostic pour avoir une connaissance commune du fonctionnement de l'EREN et un panorama un peu plus global de la situation ont pris du temps et nous ont conduits à faire un trait sur l'attrait du « convenance food », du tout préparé et tout cuit. Nous avons réalisé qu'il n'est plus temps de réchauffer, mais de passer au slow food, plats cuisinés avec amour, en tenant compte des goûts et des ingrédients disponibles dans la cuisine de notre Église actuelle.

Réduire les charges, sans réduire le personnel, ou viser une augmentation des recettes à court terme n'est pas réaliste, ni atteignable. Mais est-ce un constat d'échec ? À notre sens, ce n'est pas le cas. Notre travail en est à ses débuts. Cependant, ce que nous avons déjà à vous proposer est un changement de manière de voir les choses, un changement de focale, de paradigme (?). Nous proposons de changer de perspective et de réfléchir à plus long terme, en sortant de la gestion de crise perpétuelle : le financier, l'équilibre des comptes est bel et bien un problème. Il ne faut pas le nier. Ce n'est malheureusement pas le fond du problème. Tant que l'on ne répond pas à la racine « du mal », toute entreprise est vouée à l'échec à moyen terme. La question du sens de notre action doit être posée, reposée : pourquoi y a-t-il de moins en moins de réformés ? Pourquoi les contributeurs à la contribution ecclésiastique ne se renouvellent-ils pas ? Peut-être parce qu'ils n'y voient plus le sens, peut-être parce que l'action de notre Église n'est pas visible, peut-être parce qu'elle ne répond pas aux besoins de la population. De nombreuses hypothèses de réponses peuvent encore être posées ! Mais, ce que nous constatons, c'est que depuis des dizaines d'années, le traitement des problèmes financiers masque d'autres problèmes de fond, de sens.

Nous soutenons par conséquent qu'un travail de redéfinition d'une vision qui va au-delà du slogan, d'une envie sur le long terme et surtout des missions de l'EREN est indispensable.

Regarder à plus long terme, c'est regarder au loin comme lorsque l'on conduit sur la route. Les moniteurs d'auto-école le rappellent constamment à leurs élèves-conducteur : la voiture va dans

la direction où le regard se porte ; regarder loin et pas le capot de sa voiture, pour pouvoir anticiper, mais aussi pour pouvoir mieux prendre les virages.

Ensuite, comment concevons-nous notre mission au service de la population neuchâteloise ? Être au service de la population ne veut pas forcément dire « rendre service » à toute la population, mais servir celle qui en a besoin ou qui le demande et qui l'accepte. Nous pouvons donc faire des choix qui ne renient pas les lignes directrices adoptées par le Synode. Les choix que nous effectuerons dans nos missions permettront aussi de faire des choix dans les budgets pour équilibrer les finances de notre Église, en conscience et de manière construite.

Maintenir, voire augmenter les recettes passe aussi à notre sens, par lancer des projets nouveaux, novateurs, qui répondent à d'autres besoins que ceux auxquels nous répondons actuellement, à d'autres envies, peut-être iconoclastes, mais qui peuvent mettre en mouvement certaines personnes, de nouvelles personnes parce que ça leur parle, parce qu'elles répondent à un appel, parce que ça les motive et ça fait sens. Des projets novateurs qui sont encore à penser, développer avec les acteurs créatifs de notre Église.

Nous espérons que ces thématiques seront reprises dans la réflexion pour EREN2023, vers des réformes non pas seulement structurelles ou règlementaires, mais aussi sur la mission et la manière dont nous voulons la remplir. Nous invitons le Synode à s'ouvrir et à accepter de faire des choix et de sortir des sentiers battus.

Nous avons entendu que la dernière législature a été qualifiée de jachère par certains. Nous sommes d'avis qu'il faut mettre fin à cette jachère. La démarche de poser des questions de principe au Synode est inhabituelle. Par celle-ci, la Commission synodale souhaite redonner la parole au Synode, pas seulement pour prendre des décisions fermes, mais pour collecter ses avis, ses orientations et ensuite construire sur cette base. Cette démarche est utile pour mieux cibler le travail de la Commission, mais aussi celui du Conseil synodal. Il nous semble essentiel que le Synode s'exprime et prenne sa place dans les débats. C'est un moyen de faire « chemin ensemble ».

La Commission synodale pose des questions de principes, le Conseil synodal propose au budget 2020 des études qui vont dans le sens de la Commission synodale et qui permettront de se positionner sur des éléments factuels. C'est là que l'on retrouve la cohérence entre le travail de la Commission et celui du Conseil synodal, travail qui peut sembler a priori disparate.

Les réponses de principe aux questions permettront à la Commission de mener une réflexion sur les moyens à disposition pour la mise en place de projets porteur et sur les mesures transitoires envisageables.

Finalement, avec la résolution proposée, la Commission synodale considère que retrouver l'équilibre financier en 2022 est un objectif illusoire et inatteignable, sans mesures drastiques de réduction du personnel. Nous vous proposons par conséquent de maintenir le mandat de recherche d'équilibre financier, mais sans le délai de 2022. Libre au Synode de fixer une échéance ultérieure.

Merci de votre attention et... nous accueillons avec impatience et bienveillance vos interventions.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les députés

Le Conseil synodal tient à remercier la Commission synodale pour son travail intensif.

Faire le tour de l'ensemble des questions financières et immobilières prend du temps, car ces questions sont complexes et touchent aux activités de notre Église et par conséquent à la mission de celle-ci : témoigner en paroles et en actes de l'Évangile de Jésus-Christ.

Elles touchent aussi à l'institution sous sa forme administrative et structurelle.

Le Conseil synodal ne va pas se prononcer sur le rapport et les questions posées par la Commission au Synode.

Il ne souhaite pas que les discussions se focalisent sur ce que pense le Conseil synodal des points soulevés par la Commission.

Il s'agit bien que vous, en tant que Synode, donniez une ligne à votre Commission, c'est ainsi que le Conseil synodal a compris ce temps de discussion demandé par la Commission.

Le Conseil synodal a suivi de près les travaux de la Commission, puisqu'un de ses membres, Jacques Péter, a été présent lors des séances de travail avec voix consultative. D'autres membres du Conseil et de l'administration ont été invités par la Commission.

Le Conseil n'est pas intervenu dans le processus du travail et a attendu que la Commission termine son travail d'analyse des actions du Conseil synodal et de l'administration.

Lors de la rencontre entre la Commission et le Conseil synodal, la présentation des lignes du rapport a été faite.

Celles-ci ont permis au Conseil synodal d'intégrer dans sa présentation du budget deux études et deux analyses qu'il compte mener en 2020.

Le Conseil synodal n'interviendra donc pas dans la discussion, sauf sur des points d'information nécessaires au bon et à la juste direction des débats.

Un point d'information est nécessaire en introduction. Plusieurs questions ont porté sur « Où en est-on avec le projet EREN2023 ».

Le rapport du groupe de travail a été rendu au Conseil synodal début septembre.

C'est au tour de ce dernier de reprendre le dossier. Il doit se l'approprier afin de pouvoir remettre au Synode de juin un rapport sur un modèle grossier ou une esquisse de modèle d'Église. Plusieurs heures de travail supplémentaires ont été fixées pour que le Conseil synodal réussisse à rendre son rapport à temps.

Le Conseil synodal vous souhaite une discussion fructueuse.

M. Pierre-Laurent Denis, au nom de la paroisse de la BARC

Le Conseil de paroisse de la BARC entrera en matière sur le rapport de la Commission synodale. 12 séances depuis mars de cette année.... Ce n'est pas mal, chapeau ! Plus d'une fois par mois.

Il a été agréablement surpris par la valeur de ce rapport, à la fois clair et interrogatif, circonstancié et engageant à des réflexions nouvelles.

C'est avec reconnaissance qu'il tient à remercier la Commission du travail réalisé ainsi que du rapport qui lui a été remis.

Un grand merci à son président, Johann Robert, qui a su mener les " disputes " (s'entend dans le domaine de l'activité intellectuelle, uniquement) et fourni un travail de titan, selon l'avis d'une commissaire. Merci.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

La présidente précise que les cinq questions ne sont pas des décisions mais une prise de température pour la Commission et pour le Conseil synodal. Il ne s'agit donc pas de modifier les questions mais de donner une réponse, une orientation.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Le Conseil paroissial remercie la Commission pour son travail et répond oui aux questions. Ensuite il y a des ajustements et des attentes qui seront exprimés. Dans les considérations générales, une chose nous a surpris, c'est la discrétion du Conseil synodal. Nous avons senti aussi une petite tension à ce sujet lors de la rencontre de préparation du Conseil paroissial avec le conseiller synodal. D'après le rapport le Conseil synodal a été à distance des travaux de la Commission en tout cas jusqu'au 25 septembre.

Je suis un peu contrarié par le discours de Christian Miaz disant qu'il veut laisser discuter le Synode parce que j'aimerais bien savoir où en est le Conseil synodal sur ces questions financières. Ma conviction personnelle est que cette Commission est en trop, dans le sens où, aussi bien la Constitution que le Règlement général confient au Conseil synodal les travaux concernant l'administration de l'Église, y compris l'administration financière. On aurait donc pu

attendre des propositions concrètes, au moins pour la troisième fois par rapport au budget qui nous est présenté cette année. La réaction du Synode l'année dernière était de ne pas dire au Conseil synodal de prendre les mesures qu'il voulait pour économiser CHF 400'000.-. Ces éléments doivent être proposés au Synode. On attend donc des propositions pour les discuter, mais il y en a très peu.

Sœur Pascale, au nom de la communauté de Grandchamp

Je me suis arrêtée sur le point « La situation financière n'est pas la racine du problème que rencontre l'EREN; elle n'est qu'un symptôme. » C'est peut-être l'autre groupe de travail, EREN2023, qui doit prendre cette question en charge. Il y a un enjeu spirituel, la soif de nos contemporains, c'est une attente. Est-ce qu'on peut répondre à leurs besoins de spiritualité ? Quelle est la place de la prière et de l'Esprit Saint ? Prenons-nous le temps de nous ressourcer nous-même car c'est lui qui nous rassemble et qui fait l'Église. Il faut faire confiance, il va nous ouvrir des portes.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Vos paroles, Sœur Pascale, sont interpellantes et je vous rejoins. Un groupe se soude autour d'une vision, d'un projet porteur commun qui doit avoir un fondement spirituel. Je le disais en boutade lors de la préparation de ce Synode, on connaît la valeur du point Tarmed, mais on ne connaît pas la valeur du point TarDieu, c'est impossible à facturer. Par contre on peut toujours facturer un service et je pense donc qu'il faut qu'on travaille sur des sujets diaconaux. Les prestations des services de diaconie peuvent être facturées. Le spirituel n'étant pas facturable, ce n'est pas ainsi qu'on s'en sortira financièrement. Ceci peut être un facteur de cohésion, de ressourcement, mais pragmatiquement on doit se tourner vers des projets novateurs diaconaux car ceux-ci sont facturables.

Sœur Pascale, au nom de la communauté de Grandchamp

Il n'y a pas opposition entre projets diaconaux et spirituels. Les projets découlent de la vie spirituelle.

Mme Armelle von Allmen, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

Je remercie la Commission pour les remarques soulevées qui sont vraiment pertinentes. Faire surgir des idées, construire l'Église de demain, c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui. On ne peut pas résoudre des questions financières sans se poser ces questions-là. L'Église a besoin de spiritualité, mais il faut aussi innover, impliquer, motiver, donner du sens. Ce travail doit être fait sous forme de brainstorming en regroupant des tables, pour discuter. Se retrouver pour avoir cet esprit de groupe et prendre le temps de poser ces questions à Dieu et de savoir ce qu'il attend de nous.

La présidente propose de poursuivre en prenant les questions posées par la commission.

Question 1 : au vu des constats présentés, le Synode souhaite-t-il que la Commission poursuive son mandat ?

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Un grand oui, elle doit poursuivre son mandat, mais peut-être un peu s'élargir afin d'avoir un délégué par paroisse pour qu'il y ait des liens entre les paroisses et la Commission, et peut-être aussi des délégués des services cantonaux.

La présidente rappelle que la Commission a été élue par le Synode et que pour augmenter ses membres, il faut passer par une nouvelle élection au Synode. Par contre la Commission peut s'appuyer sur des groupes de travail élargis.

Mme Barbara Weiss, communauté de Don Camillo, en son nom propre

Est-ce qu'il y a une collaboration entre la Commission synodale et le groupe EREN2023 ? Je suis très reconnaissante pour tout ce que cette Commission a fait et pour le regard porté un peu plus loin dans le futur.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Le groupe EREN2023 a rendu son rapport au Conseil synodal et ne se retrouve plus. Il a terminé son travail. Maintenant, c'est le Conseil synodal qui a la projet EREN2023 entre les mains et qui présentera un rapport en juin 2020. Donc un rapprochement entre la Commission synodale et le groupe EREN2023 tel qu'il existait n'est pas possible.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Cela me réjouit ces demandes de brainstorming, de discussions moins formelles, de collaborations, de mises en commun. Je me souviens des rencontres de mars sur EREN2023 avec Jean Dolivo où le travail se construit sur le mode itératif. On avance, on discute, on s'adapte, on intègre, on écarte et on continue d'avancer. Et je me souviens que pour EREN2003 on a eu beaucoup plus de rencontres que pour EREN2023. Il y a eu des rencontres dans les Conseils paroissiaux, entre les Conseils paroissiaux, des journées synodales, des discussions, des échanges, un travail qui a pris des mois, des années. Il me manque beaucoup de cela pour EREN2023 et c'est ce à quoi nous nous appelons maintenant avec les interventions que j'ai entendues. Alors allons-y, Conseils paroissiaux, Conseil synodal, membres de la Commission et ex-membres du groupe EREN2023, députés, on a envie de se rencontrer et de travailler ensemble.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

En lisant ce rapport je me suis réjouie de l'orientation prise. Je me suis réjouie aussi de l'information donnée lors de la journée de mars sur EREN2023. Maintenant je me sens dans un entre-deux. J'aurais souhaité que les deux Commissions puissent travailler ensemble. Le fondement posé par la Commission synodale est hyper important. C'est la base, avec les 12 principes. EREN2023 a planché sur les structures pour remplir la mission de l'Église, mais sans préciser la mission de l'Église. Je désire que la Commission poursuive son travail et qu'elle soit associée au groupe EREN2023, qui pourrait être amené à continuer, et clairement aussi avec le Conseil synodal.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Conseil de paroisse de l'Entre-deux-Lacs s'est bien rendu compte, en lisant le rapport de la Commission synodale, des difficultés voire de l'impossibilité qu'il y a à équilibrer le budget. Nous avons vu que le patrimoine immobilier atteignait les limites de son rendement et que le 80% des dépenses concernait le salaire des permanents et du personnel administratif. L'EREN a mis en place l'application du nouveau tableau des postes dont nous observons le fruit dans les comptes, mais est-ce suffisant ? Faudrait-il encore élaguer ? Diminuer notre personnel, nos forces vives, afin de trouver un équilibre financier. Si la situation financière n'est pas la source du problème, mais un symptôme, ne vaut-il pas la peine de rechercher les causes du problème et de donner à la Commission les moyens de trouver ces causes. Nous sommes donc favorables à la poursuite du travail de la Commission synodale dans la mesure où le Synode lui définira clairement ses attentes.

M. Pierre-Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Non, la Commission ne doit pas continuer car elle n'a pas trouvé de solutions, elle n'a pas atteint son objectif, elle n'a pas pu remplir son mandat. Elle a rendu son rapport. J'ai eu l'impression que cette Commission est une prolongation de la CEG qui a pour mission de contrôler le travail du Conseil synodal. C'est superflu. Elle lance aussi des fleurs au Conseil synodal en disant que celui-ci fait bien son travail et que tout le monde fait bien son travail. Si c'est le cas, la Commission n'a plus de raison d'être.

Question 2 : Le patrimoine financier est constitué d'une grande partie d'immobilier. Est-il envisageable pour le Synode de l'utiliser - partiellement -, en vendant des immeubles ou en les hypothéquant davantage pour investir dans de nouveaux projets porteurs ?

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Conseil de paroisse a évidemment montré son attachement au patrimoine immobilier de l'EREN mais s'est montré aussi ouvert à une éventuelle vente d'immeuble ou à la création d'hypothèques. Pour nous, pouvoir vivre l'Évangile et le partager avec la population

neuchâteloise prévaut sur la possession d'un bien immobilier. Si un immeuble coûte trop cher à son entretien ou ne rapporte pas assez d'argent, sa vente peut aider à financer un projet porteur et permettre à l'Église de se développer dans un nouveau domaine, alors nous sommes prêts à accepter ce sacrifice immobilier. Placer un bien immobilier sous hypothèque serait une façon de faire moins drastique qui permettrait aussi le soutien financier d'un projet. Nous ne pensons aucunement à une vente d'immeubles à grande échelle.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

C'est bien d'avoir une politique immobilière et de s'y tenir, ne pas brader le patrimoine immobilier. Mais s'il y a un projet, oui c'est possible de vendre, mais pas l'inverse. D'abord le projet et ensuite imaginer le financement et donc vendre si c'est nécessaire.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Oui pour des projets porteurs, mais qu'est-ce qu'est un projet porteur ? Il n'y a jamais d'exemples. Attention de ne pas concurrencer les projets des paroisses, d'où le fait qu'il faut vraiment se parler.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de la BARC, en son nom propre

Vendre le patrimoine immobilier, c'est se priver à court terme de revenus surs et également affaiblir des projets futurs. Je suis foncièrement contre.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

Nous nous sommes aussi posé la question de savoir si vendre un bien immobilier n'est pas quelque chose d'assez dangereux qui nous ferait perdre des revenus futurs. Les hypothèques ne sont pas chères aujourd'hui, mais qu'en est-il de demain ? C'est peut-être également une mesure intéressante uniquement sur le court terme. On a aussi parlé de financement participatif; cela peut être un moyen, projet par projet, de trouver des financements. Il ne faut pas non plus faire une règle : un nouveau projet égal vendre une cure; le nombre de cures n'est pas infini.

Personnellement, quand je vois le mot « investir », on est dans le milieu économique. Si on vend un immeuble pour investir dans un projet, cela veut dire que le projet rapportera de l'argent et il rapportera plus d'argent que le rendement de l'immeuble. Donc je ne pense pas que cela soit une solution que de vendre une cure pour payer le salaire des pasteurs. Ce n'est pas investir dans un projet, au niveau économique.

M. Vincent Schneider, paroisse du Joran, en son nom propre

Les loyers permettent un financement à long terme mais en même temps le projet doit dépasser ces calculs. Une Église doit aller de l'avant. Beaucoup de communautés se sont lancées dans un projet sans avoir de financement garanti; c'est le projet qui doit aller en premier. À relever au budget de l'année prochaine CHF 30'000.- pour Église et société, le poste d'Élisabeth Reichen n'ayant pas été repourvu, ce poste est mis comme un projet. On peut déjà prendre ce fonds pour un début.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Je suis toujours dans l'ambiguïté devant l'expression « projets porteurs »; certains entendent que cela va faire venir de nouveaux contributeurs, d'autres entendent que ces projets font entendre l'Évangile à de nouvelles personnes, mais qui ne viendront probablement jamais dans nos cultes, c'est donc une expression ambiguë. Je n'ai pas vu d'exemples concrets. Les prochains cultes et les prochaines personnes à visiter sont aussi des projets porteurs. De quoi parle-t-on comme projets porteurs ?

M. Johann Robert, président de la Commission synodale

Un projet porteur n'est pas forcément un projet avec un rendement économique, pas un rendement sur investissement et qui va rapporter de l'argent dans les caisses, mais un projet porteur est un projet qui fait bouger quelque chose en nous, qui fait vibrer quelque chose en nous et en d'autres personnes, qui nous fait nous faire mettre en mouvement dans l'Église et hors de l'Église. Par exemple Req'EREN est un projet que l'Église a soutenu, aussi financièrement mais partiellement, et qui finalement a amené à mettre en mouvement plein de personnes. Investir sur

des projets porteurs, c'est investir sur des projets qui vont mettre en mouvement des personnes et peu importe si cela rapporte de l'argent ou pas; on n'est pas un centre commercial.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

J'avais voté pour la création de cette Commission parce que je ne voulais pas laisser au Conseil synodal un blanc-seing pour savoir comment gérer, les économies à faire, où trouver l'argent qui manque pour faire tourner cette Église. Donc je maintiens que cette Commission a sa nécessité d'être. Mais il faut être plus ambitieux. Trouver des projets qui sont porteurs dans tous les sens du terme, c'est-à-dire des projets qui mettent en mouvement, qui soudent et qui rassemblent, qui peuvent aussi dépasser les frontières de l'Église, mais je maintiens qu'il faut être un peu pragmatique et il faut aussi que cela rapporte de l'argent.

Question 3 : Est-il envisageable pour le Synode d'accepter un déficit « raisonnable » sur plusieurs années, si des projets se développent ?

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse La Chau-de-Fonds, en son nom propre

Quel est le montant d'un déficit « raisonnable » ? Depuis un certain temps nous votons déjà un budget avec un déficit. Il s'agit de CHF 500'000.- ou un million ?

M. Johann Robert, président de la Commission synodale

Nous n'avons pas défini de montant, mais c'est plutôt le principe. Notre constat est que l'équilibre financier sans faire de dégât au niveau du personnel n'est pas souhaitable alors la question est de savoir si on se donne encore le temps, si on lance quelque chose, d'accepter un déficit raisonnable de quelques centaines de milliers de francs sur plusieurs années. La question est de savoir si le Synode veut absolument l'équilibre financier, et dans ce cas-là, les mesures vont être relativement faciles, il ne faut pas se faire d'illusion, elles toucheront les charges de personnel.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Juste une information, quand on parle de déficit raisonnable, aujourd'hui, sans mesure, le déficit est d'environ CHF 500'000.- par année, résultat comptable, sans projet porteur. Merci d'en tenir compte dans vos débats.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Le Synode considère comme raisonnable d'accepter des déficits année après année et si en plus il y a des projets porteurs, le Synode sera sûrement disposé à cela.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Conseil de paroisse est favorable à maintenir un déficit raisonnable dans la mesure où ce temps permettra de développer des projets porteurs pour renouveler le sens de notre Église et arriver en 2023 avec d'autres mesures. Donc ce temps n'est que provisoire.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Notre paroisse envisage comme acceptable un déficit raisonnable sur plusieurs années si des projets se développent: Refuser un déficit bloque complètement tout développement de projet.

Question 4 : Le Synode souhaite-t-il que l'équilibre financier soit atteint avant la mise en place d'EREN2023 ?

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

C'est important d'avoir une réflexion de fonds sur les questions de sens, de mission. On doit tout d'abord savoir ce qu'on veut pour notre Église avant de prendre les bonnes mesures financières. Par contre, atteindre l'équilibre financier c'est un travail de longue haleine alors on souhaite aussi que les réflexions puissent se faire en parallèle et qu'il y ait des vas et viens entre les différentes réflexions faites à différents niveaux dans notre Église.

Question 5 : La Commission synodale souhaite être tenue au courant des réflexions sur EREN2023 avant sa présentation au Synode de juin 2020. Le Synode le juge-t-il opportun ?

Mme Christine Hahn, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

On se rend compte qu'on ne peut pas avoir seulement un groupe qui travaille sur une question. Toutes les questions sont liées les unes avec les autres. Je pense que c'est vraiment important que la Commission synodale soit tenue au courant des projets d'EREN2023. Mais aussi par la suite, probablement en juin, plusieurs groupes seront créés et ce sera important que chacun s'implique si on veut faire avancer notre Église, que ce soit individuellement, en tant que paroisse, en tant que Synode, en tant que Commission synodale. Si on ne s'implique pas personnellement et collectivement dans ce projet EREN2023, on ne pourra pas non plus régler les questions financières.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

La paroisse de Neuchâtel dit que la Commission synodale doit être absolument tenue au courant afin de travailler de manière interdépendante avec le Conseil synodal mais peut-être aussi avec les paroisses.

Mme Véronique Frutschi Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je trouve qu'il y a un développement logique dans ces questions. Je remercie la Commission de nous les avoir posées. Cette question est la plus importante. C'est primordial car on pose les bases d'EREN2023. Le mandat de la Commission doit être renouvelé. On doit y aller, se mettre un pied au cul, trouver des projets porteurs. Pour compléter ce qui a été dit précédemment, la CEG a une mission claire de contrôle du Conseil synodal alors que la Commission synodale a une toute autre mission, celle de travailler main dans la main avec le Conseil synodal, être en appui, en collaboration parce qu'on sait que ces questions ne sont pas faciles à résoudre. Peut-être qu'une nouvelle Commission EREN2023 doit être créée.

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

La réponse à cette question dépend de notre réponse à la question 1. Si on souhaite la poursuite de la Commission synodale, il est évident que nous acceptons aussi de dire oui à cette question.

Mme Sarah Badertscher, paroisse du Joran, en son nom propre

Je réponds absolument oui et je souhaite aussi que le Conseil synodal puisse intégrer ce rapport et les remarques sur les questions financières dans le rapport de EREN2023 ou la proposition des structures qu'il fera pour l'Église.

En lisant le rapport, je constate deux stratégies financières différentes qui sont sous-jacentes à ces deux rapports : d'un côté une stratégie pour réduire, pour faire avec moins, stratégie que je considère sortir de la peur, versus une stratégie du lâcher-prise, de la générosité et de l'abondance. Donc c'est une question fondamentale que de savoir de quelle stratégie financière on veut parler.

Résolution

Le Synode confirme les objectifs donnés à la Commission synodale, hormis l'objectif d'équilibre financier pour l'exercice 2022, et lui demande de poursuivre sa mission avec le Conseil synodal.

La présidente précise que les objectifs donnés à la Commission sont rappelés en début de rapport avec les résolutions 181-A et 181-B.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Oui nous soutenons la résolution. J'aimerais remercier la Commission synodale car nous vivons maintenant un des débats au Synode de ces dernières années qui me plaît le plus; beaucoup d'interventions de toutes les paroisses, beaucoup de laïcs, merci beaucoup. Il faut continuer ce travail de débat, de construction et de participation. Pour rebondir sur le mot « équilibre », j'aimerais souligner l'image de la marche. Quand on apprend à marcher, on apprend à maîtriser une succession de déséquilibres alors allons dans cette idée-là que nous souhaitons avancer et apprendre à utiliser les déséquilibres dans notre démarche.

Concernant les projets novateurs ou stimulants, n'oublions pas les paroisses. J'ai noté rapidement les projets qui m'ont intéressé au point de penser à les soutenir par une contribution financière. J'ai vu des annonces pour des rencontres pour des Jeudredis au Locle, un Noël à la

Déchetterie au Val-de-Travers, des accompagnements et entretiens à l'Entre-Deux, et toujours à l'Entre-deux-Lacs un groupe qui travaille sur les questions des enjeux climatiques, un Noël à l'Ermitage, une formation donnée sur devenir ou être une Église de témoins, des animations de familles, d'éveil à la foi, de cultes cafés-croissants, des présences dans des fêtes villageoises, la fête de la vendange à Cortaillod, ces projets sont nombreux !

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran dit oui.

Pour ma part, en revoyant les résolutions, je trouve que nous sommes au niveau structurel et financier alors que ce que j'ai entendu ce matin, c'était d'un autre ordre. D'après ce que j'ai cru comprendre, la finance a son importance mais elle n'est pas première

Mme Christine Hahn, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

On aura besoin du rapport du Conseil synodal sur EREN2023 pour aller plus loin dans d'autres projets. Actuellement je confirme cette résolution en soulignant le « avec le Conseil synodal » car le Synode veut vraiment travailler avec le Conseil synodal.

M. Pierre-Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

La paroisse a répondu non. J'aurais bien aimé que la Commission synodale poursuive sa mission. Mais ce pessimisme transparait dans son rapport en disant qu'elle n'a pas atteint ses objectifs alors qu'elle a travaillé dur. Elle ne donne pas non plus la garantie qu'elle va réussir. C'est donc superflu de lui accorder un autre mandat alors qu'elle a bien fait son travail.

La présidente précise que ce n'est pas lui accorder un nouveau mandat mais lui permettre de poursuivre son mandat.

M. Johann Robert, président de la Commission synodale

La Commission synodale n'a pas été nommée pour vous vendre du rêve. On ne peut pas vous assurer qu'on va réussir dans cette mission.

Précisons qu'avec le Conseil synodal, c'est un apprentissage, ce n'est pas une évidence ce n'est pas inné ni facile même s'il n'y a pas de réticences. Ce sont des choses à créer et à vivre petit à petit. Je remercie tous les membres de la Commission qui se sont donnés à fonds cette année.

Mme Véronique Frutschi Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Oui à la résolution mais avec un grand mais. La Commission a bien travaillé et a posé les bonnes questions, a posé les fondements mais ce qu'il manque dans la résolution c'est le lien avec EREN2023.

M. Vincent Schneider, paroisse du Joran, en son nom propre

J'aimerais relever que cette Commission a fait des propositions au Conseil synodal par rapport au budget 2020. Elle a porté ses fruits et on peut lui renouveler notre confiance.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal accepte la résolution et c'est un acquis que de travailler avec la Commission. Il reste quand même l'exécutif et par conséquent l'équilibre financier est aussi une priorité dans sa réflexion. Et pour rappel, EREN2023 n'est pas d'abord une réforme de structure; cela a été dit de savoir comment accomplir aujourd'hui notre mission d'Église avec une structure différente, cela vient toujours en deuxième, jamais en premier. Ce modèle d'Église doit nous permettre d'être dynamique et joyeux. La joie, c'est l'Évangile qui nous la donne, le dynamisme c'est l'Esprit-Saint et la souplesse, c'est bien l'institution qui doit la permettre. Alors souvenez-vous, EREN2023 n'est pas d'abord une réforme structurelle mais c'est de réaliser qu'aujourd'hui notre structure telle qu'elle est ne nous permet plus d'être dynamique et joyeux.

❖ Vote sur la résolution : acceptée avec 35 oui, 1 non et 3 abstentions

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

Prise de parole de M. Pierre de Salis

Le texte de son intervention est annexé à ce procès-verbal.

6. Budget 2020

M. Jacques Péter, rapporteur

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers frères et sœurs en Christ, eh oui, nous n'avons pas encore atteint l'équilibre financier puisque nous vous proposons un budget déficitaire de plus CHF 600'000.-. Pourquoi ? Pour permettre la poursuite des projets d'aujourd'hui, des projets que nous réalisons, que vous réalisez, l'annonce de l'Évangile au plus petit de nos frères, telle est la mission de l'Église. Le papier se laisse écrire, le rapport de la Commission synodale fait mention d'apprentissage entre le Conseil synodal et la Commission synodale, néanmoins s'il n'y avait pas eu la Commission, le budget déficitaire que nous vous présentons aurait été fort différent puisque nous aurions comme proposition un blocage des postes. Par l'opposition massive de cette Commission, le Conseil synodal a analysé différemment la situation, donc nous travaillons ensemble et j'ai beaucoup de plaisir, à titre personnel, de travailler avec cette Commission et je suis content qu'elle puisse poursuivre son travail.

Je vais uniquement parler de la première page du budget car le reste du budget, à part quelques adaptations, est un copié-collé de notre politique d'Église puisque nous n'avons pas d'autre projet que de continuer la mission.

Vous avez en décembre 2018 voté les 12 principes constitutifs de l'EREN. L'EREN a une mission dans le canton de Neuchâtel auprès de tous et sans discrimination. Il faudra donc bien réfléchir et discuter sur comment on va poursuivre cette mission, comment on entend le « tous », comment on entend le « sans discrimination »; sans oublier les besoins des paroissiens du « dimanche matin ». Ce que nous vous présentons dans cette introduction, c'est de vous proposer de construire des fonctions support de l'EREN pour le 21^e siècle. Deux études, l'une sur la communication en lien avec les paroisses, l'autre sur l'administration en lien avec les paroisses. Deux analyses, l'une immobilière, poursuivons-nous ou pas la politique immobilière que vous aviez voté au Synode, c'est-à-dire l'utilisation des ventes immobilières et des revenus uniquement pour l'amélioration du patrimoine financier et l'autre qui concernera l'équilibre comptable, est-ce qu'on peut se permettre de continuer avec des déficits ces prochaines années, comment et quelles conséquences, mais en parallèle quelles conséquences si nous bloquons les postes ? Alors quand je parle de fonctions support, ces quatre études et analyses vont nous permettre de mettre en place une structure qui devrait aider à mettre en place la mission et les projets que vous avez choisis. Mais alors pour ça j'ai un appel, sortons, sortez de nos égoïsmes respectifs. Nous avons des possibilités en tant que paroisse et en tant que canton de mettre nos forces ensemble, nous sommes tous propriétaires de terrains et d'immeubles, paroisses et canton, nous avons tous des secrétariats et faisons dans certains cas les mêmes tâches. Là je pense qu'il y a un potentiel d'économie. Ces quatre études devraient permettre de dégager des finances pour de nouveaux projets. Merci de votre attention.

Mme Solange Platz, Commission d'examen de la gestion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, chers amis,

La Commission d'examen de la gestion a examiné le budget 2020 tel qu'il vous est présenté le 1er novembre 2019 en présence de M. Jacques Péter, conseiller synodal en charge des finances, M. Christophe Brügger, responsable de la comptabilité et M. Denis Jeanneret, secrétaire général.

Le budget 2020 n'est pas révolutionnaire, les difficultés financières se poursuivent. Des ferments de changement sont toutefois présentés dans le commentaire général au budget, mais aussi, par exemple, dans les conséquences financières liées au projet-pilote dans un EMS, dont il est question dans le rapport d'information n°3 du Conseil synodal. Le discours du Conseil synodal change : on ne parle plus maintenant d'une atteinte d'équilibre financier d'ici la mise en place d'EREN 2023, mais de « maintien d'un déficit dans des limites supportables ».

Le Conseil synodal prend aussi le taureau par les cornes en s'engageant à effectuer deux études qui ont pour but d'améliorer l'efficacité de la communication et de l'administration, en lien avec les paroisses. De plus, deux analyses seront effectuées pour une redéfinition de la politique immobilière et sur les conséquences de mesures pour l'atteinte de l'équilibre comptable. Ces initiatives vont clairement dans le bon sens. Il est absolument nécessaire de se baser sur des études et analyses pour prendre des décisions éclairées et en conscience.

Au titre des recettes, les contributions ecclésiastiques continuent de diminuer. Les réformes fiscales en cours vont fort vraisemblablement avoir un impact défavorable sur les contributions ecclésiastiques. De plus il faudra compter avec la disparition de contributeurs fidèles, mais vieillissants, qui risque de ne pas être remplacés par de plus jeunes.

Au niveau des charges de personnel, le budget 2020 prévoit la pleine application du tableau des postes tel que décidé par le Synode. Il n'y a donc plus de sur quota. Quelques mesures d'accompagnement temporaires pour atténuer les conséquences du changement de primauté de cotisations à la caisse de pension sont aussi intégrées, pour un montant total de CHF 180'000.-.

Le Conseil synodal prévoit le renfort du secrétariat général par un poste supplémentaire. Ce secteur a connu une très forte pression sur ses effectifs ces dernières années, sans que les conséquences pratiques soient clairement identifiées. Le secrétariat général doit pouvoir bénéficier de ce poste pour libérer du temps pour une remise à plat de son organisation, pour retrouver une cohérence et permettre une amélioration de son efficacité à moyen terme. La CEG soutient pleinement cette mesure.

Dans les autres charges, la CEG relève deux points :

1. Les contributions de notre Église à la Conférence des Églises réformées romandes – la CER – augmentent. La CER ne coûte pas plus cher ; cependant, la répartition des coûts entre les Églises dépend de la masse salariale de chacune d'elle. Si l'une d'entre elles diminue sa masse salariale sans que la CER n'adapte aussi ses coûts à la baisse, les autres paient plus. C'est le jeu des pots communicants. La CEG se demande si la CER ne devrait pas elle aussi revoir sa voilure pour tenir compte de l'évolution des Églises romandes.

2. Au niveau du chapitre « Info, communication et recherche de fonds », d'importants montants ont été engagés en 2018 pour le développement d'une nouvelle identité visuelle ; dans le budget 2020, en page 17, pt 11, un nouveau montant est prévu pour l'implémentation du nouveau logo de l'EREN. Il semble que la technique du saucissonnage des coûts soit de mise dans ce domaine. La CEG demande par conséquent que de tels projets soient clairement identifiés et que le Synode puisse connaître les coûts projetés totaux avant de s'engager dans une voie qu'il ne va pas maîtriser.

Après ces quelques remarques, la CEG recommande au Synode d'accepter le budget 2020. Elle rappelle aussi qu'elle attend toujours une réponse à ses demandes répétées d'établissement de principes de constitution et d'utilisation des provisions et des réserves pour l'établissement des comptes.

La CEG remercie le Conseil synodal et le secrétariat général pour l'important travail effectué depuis le mois de septembre pour l'élaboration du budget 2020 et les encourage à poursuivre sur cette voie.

Discussion sur l'entrée en matière

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

Je vous présente une analyse comparative des budgets 2020 et 2010 faite par notre trésorier Yves-Alain Leuba.

Contributions ecclésiastiques (b2020, p6 ch1-4)	CHF 4'634'000.-	80.4% des recettes
Contributions ecclésiastiques (c&b2010, p6 1.2.1)	<u>CHF 6'500'000.-</u>	87.2% des recettes
Soit une diminution de	CHF 1'866'000.-	soit 28.8%

Cette diminution s'explique notamment par la démographie des protestants et la sécularisation de la société. Il faut relever l'effort réalisé dans la rentabilisation du patrimoine immobilier. Bien qu'il impacte – entre autre – les paroisses dans les locaux qu'elles occupent, il permet de compenser le recul des contributions ecclésiastiques par un apport notable de CHF 951'000.-.

Total des recettes (b2020, p6)	CHF 5'767'000.-	
+ produit net des immeubles et in. (b2020, p20-21)	<u>CHF 951'500.-</u>	
Total des entrées 2020	CHF 6'718'500.-	
Total des entrées 2010 (c&b2010, p6 1.2)	<u>CHF 7'455'500.-</u>	
Soit une diminution de	CHF 737'000.-	soit 9.9%

Charge des paroisses (b2020, p9)	CHF 3'585'000.-	
Dissolution réserve paroisse langue allemande	<u>CHF 48'000.-</u>	
Charge nette des paroisses	CHF 3'357'000.-	
Comparatif 2010 (c&b2010, p8 D.2.a)	CHF 4'435'300.-	
Imputation aumônerie EMS (b2020, p14 ch32-36)	<u>CHF 295'000.-</u>	
Charge comparatives des paroisses 2010	CHF 4'140'300.-	
Soit une diminution de	CHF 603'300.-	soit 14.6%

Pourcentage de la diminution répercuté sur les paroisses 81.9%

Répartition des charges budgétaires 2020 (b2020, p5)		
Paroisses	CHF 3'537'000.-	47.9% du net des ch.
Admin, Synode, CS, RH, form, comm.	CHF 2'094'000.-	28.4% du net des ch.
Institutions (CSP, FEPS, ...)	CHF 302'800.-	4.1% du net des ch.
Services cantonaux	<u>CHF 1'448'400.-</u>	19.6% du net des ch.
Total net des charges	CHF 7'382'500.-	
Correctif réserve paroisse langue allemande	<u>CHF 48'000.-</u>	
Total des charges	CHF 7'430'500.-	

Il est abusif de croire que cet état de fait résulte d'une volonté constante et délibérée de réduire la voilure des paroisses au profit des activités centralisées. C'est bien une succession de décisions dûment arrêtées par le Synode qui induit ce résultat.

Il demeure que les chiffres sont coriaces et qu'il n'existe pas de justification à ce que la diminution des entrées soit répercutée dans une proportion telle sur la ligne budgétaire des paroisses. Corréler la ligne budgétaire des paroisses à celle de la seule contribution ecclésiastique n'a de sens qu'arithmétique et revient à enraciner l'idée que les contribuables s'identifiant automatiquement à l'activité de leurs paroisses respectives, c'est à ces dernières qu'il échoit d'assumer le recul de leur contribution. C'est bien une répartition équitable du total des entrées – cas échéant une réduction proportionnée des lignes budgétaires de tous les composants de l'EREN – qui est attendue si on entend démontrer que le devenir de l'ensemble des activités de l'Eglise concerne toujours ses membres contributeurs.

C'est assez technique mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a un déplacement au niveau budgétaire des paroisses vers les centres cantonaux.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il y a deux solutions, soit on fait une bataille de chiffres et on ne sera pas d'accord. Les calculs faits sont certainement corrects mais il manque un certain nombre d'éléments. Comparer les comptes 2010 et 2020, c'est comparer des pommes et des poires. Je serais très intéressé à voir le document et analyser cela mais on peut toujours faire dire aux chiffres ce qu'on a envie de leur faire dire. Si effectivement il y a un basculement avec un effort plus important des paroisses que des centres cantonaux, ce qui est fort probable, il faudrait voir ce qu'il y a réellement derrière ces

chiffres. Je rencontre très volontiers votre caissier mais en l'état actuel des choses, je suis dans l'incapacité de vous donner une réponse qui de toute façon serait fausse.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Suite à cette présentation, j'ai le sentiment qu'on joue les paroisses contre les centres cantonaux et d'une certaine manière on joue la mission de l'Église contre l'administration centralisée. À certains moments de la vie du Synode, c'était vraiment cela qui se passait. J'aimerais souligner que la mission de la vie de l'Église est réalisée et dans les paroisses et dans les services cantonaux. Peut-être qu'il y a lieu de questionner certains aspects de la manière dont se passe l'administration de l'Église, mais les services cantonaux, ce sont des personnes qui sont en entretien dans les aumôneries, en accompagnement dans certains groupes, qui sont au travail de terrain de la mission première de l'Église. C'est important de le souligner. Durant ce laps de temps, un certain nombre de missions de l'Église qui était du ressort des paroisses a été confié aux services cantonaux. Alors forcément l'impression qu'il y a moins dans les paroisses pour plus dans les services cantonaux, cela suit ces démarches. Mais c'est toujours la mission de l'Église qu'on réalise dans ces différents lieux de l'EREN.

La présidente tourne les pages du budget les unes après les autres.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

P.16 : Quelle est la position du Conseil synodal par rapport aux cotisations à la CER ? La CEG en a déjà parlé mais j'aimerais avoir une réponse du Conseil synodal.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal, avec ses députés à la CER, a toujours donné la même ligne, soit de contenir, maîtriser les frais, les dépenses. Le système nous était favorable au départ puisque nous avons diminué la masse salariale, mais entre-temps, les Vaudois et les Genevois ont aussi diminué leurs masses salariales. Donc si on ne touche pas aux missions de la CER, on devra garder ce même financement, cela fait partie de notre engagement en tant que membre de la CER. L'objectif du Conseil exécutif est toujours de maîtriser les coûts dans ses missions qui sont celles de Mediapro, de la formation et de l'OPEC qui est un tout petit département. On arrive maintenant à des frais incompressibles, sauf si vous touchez à la mission et aux personnes.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

P.17 : C'est un point un peu particulier dans le budget mais le Conseil synodal souhaite vous donner une information sur l'émission Passerelle, puisqu'il y a ce point au budget et que des bruits ont couru que l'EREN serait l'initiatrice de cette dénonciation.

Les Églises partenaires de la convention avec Canal Alpha sur l'émission Passerelles ont été averties par une des parties, l'Église catholique romaine que celle-ci ne pouvait poursuivre cette convention pour des questions financières. Elle demandait à dénoncer cette convention pour juin 2020. En effet le délai est de 6 mois à l'avance, ce qui fait avant le 31 décembre 2019.

Les bruits qui ont couru que c'était l'EREN l'initiatrice de cette dénonciation sont faux. La lettre envoyée à la direction de Canal alpha le dit clairement.

Pour l'Église catholique chrétienne et l'EREN, nous devons étudier si nous poursuivons ou non une présence des deux Églises avec Canal Alpha et sous quelle forme. Ce qui est sûr, c'est que ni l'ECC et l'EREN ne peuvent compenser la part financière de la l'Église catholique romaine. C'est pourquoi, tant l'ECC que l'EREN ont accepté la dénonciation de la convention et la disparition de l'émission Passerelles sous sa forme actuelle. Une longue histoire a lié nos trois Églises à travers une émission commune.

Nous souhaitons remercier toutes celles et ceux qui se sont investis dans cette aventure depuis ses origines à travers la rédaction, la réalisation et la commission œcuménique.

Merci à Carlos pour son investissement.

Le Conseil synodal, avec son service Info-Com, va reprendre la question de notre présence dans les médias locaux, en lien avec une réflexion qui se fait au niveau CER sur les champs d'actions des acteurs de l'Info-Com au niveau national, romand, cantonal et paroissial. Le point en introduction au budget sur la communication : définition d'une politique de communication conjointe canton – paroisses, est un niveau de la COM touchant les Églises suisses. Ce niveau doit aussi s'intégrer dans la politique des Églises romandes et suisses.

Des assises romandes sur « l'Info-Com et les enjeux numériques » vont être organisées par la CER le 1er février 2020. La journée sera partagée en deux temps :

- Le matin : Inventaire des formes de « communication » avec comme objectifs :

- Avoir des références communes pour travailler ensemble
- Partager les mandats des différentes Églises aux instances cantonales et romandes

- L'après-midi : Le pas numérique à franchir ensemble avec comme objectifs :

- Avoir une vision commune des services numériques des Églises afin de la proposer à l'Assemblée de la CER
- Planifier la mise en œuvre de la vision commune afin de la proposer aux Églises et à l'Assemblée de la CER.

Ainsi nous nous trouvons dans un moment où la question de l'Info-Com doit être redéfini pour que toutes les parties puissent avoir une même compréhension de l'information et de la Communication.

Le Conseil synodal doit donc réfléchir à la manière de poursuivre la collaboration avec Canal Alpha. Les premiers échos venant de l'Église catholique chrétienne sont plutôt de voir sous quelle forme on peut continuer. Ce sont des discussions de profondeur à reprendre. Pour l'instant il faut juste prendre acte qu'une des parties prenantes ne peut plus financièrement poursuivre l'aventure.

Mme Séverine Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Merci pour cette information. J'ai donc compris que vous êtes en lien avec l'Église catholique chrétienne pour voir ce qu'il serait possible de continuer et sous quelle forme. Est-ce prévu de maintenir des liens avec l'Église catholique romaine pour voir si c'est possible d'entrer dans une autre forme de collaboration ?

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai ressenti une blessure œcuménique avec cette histoire et j'aimerais que la réponse porte aussi sur cet aspect-là. J'ai appris l'interruption de l'émission Passerelles dans une rencontre œcuménique où mes collègues catholiques étaient fâchés contre l'EREN qui s'était retirée de l'émission Passerelles. Cette communication a été entendue par un nombre relativement important de catholiques lors de l'Assemblée de la Fédération catholique qui a eu lieu la semaine passée. C'est quand même un problème si les catholiques entendent de la part de leurs autorités que l'EREN s'est retirée de l'émission Passerelles et que pour cette raison elle doit être interrompue, alors que c'est juste l'inverse qui s'est passé, comment fait-on pour vivre des temps œcuméniques alors que Passerelles a justement le grand atout d'être une émission de terrain. C'est une présentation, sous divers aspects, de chrétiens engagés dans leurs différentes Églises et parfois dans des engagements communs. Il y a une présence œcuménique dans Passerelles qui compte pour moi et pour beaucoup d'entre nous.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Nous nous posons les mêmes questions que vous. Nous sommes sous le choc de se dire que c'est fini; cela a été assez rapide. Mais maintenant la question est de savoir comment est-ce qu'on va rebondir en tant qu'EREN, avec l'Église catholique chrétienne, au sujet de notre présence à la télévision régionale. Quelle forme d'émission souhaitons-nous ? Le Conseil synodal doit garder la ligne de l'ouverture œcuménique, le plus possible et dans tous les domaines dans lesquels il s'investit, selon la demande du Synode. Cela reste une priorité pour nous mais, pour l'instant la question de la présence de l'Église catholique romaine dans ce type d'émission, c'est clairement non du point de vue financier. A voir si l'EREN et l'Église catholique chrétienne créent une plate-forme pour permettre à l'ensemble des Églises d'être ensemble dans les médias, mais cela n'a pas encore été réfléchi ni discuté.

La première étape, les trois Églises vont rencontrer la direction de Canal Alpha puis ensuite les deux Églises qui souhaiteraient poursuivre une collaboration avec Canal Alpha; mais à voir si la collaboration est totalement finie ou si elle peut être imaginée sous une autre forme. Nous sommes au début de la réflexion, mais avec l'idée d'avoir quelque chose qui poursuive ce qui a été mis en place depuis plusieurs années, mais peut-être avec un format différent. A voir donc ce qu'on peut faire encore avec ce média. Une chose que je n'avais pas réalisée, c'est que j'écoute souvent la radio et le service RTS-religion mais il n'est jamais mentionné les Églises. La grande différence avec Passerelles où c'est vraiment l'émission des trois Églises et c'est indiqué. Ce sont

des choses importantes que le service Info-Com doit mesurer. Mais on est au début de la réflexion car cela fait 3-4 semaines que l'on est au courant.

Pour répondre à David Allisson, nous avons demandé à l'Église catholique romaine qu'elle rectifie les choses au niveau des paroisses suite à ce qui a été dit.

Mme Mary-Jeanne Robert, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Sur le budget, c'est indiqué CHF 70'900.-. Quelle est la proportion des Églises ? Que représente la sortie de l'Église catholique romaine ?

M. Christophe Brugger, comptable de l'EREN

L'Église catholique a à peu près la même enveloppe que l'EREN, soit environ CHF 70'000.-.

L'Église catholique chrétienne paie moins car elle a moins de membres.

Résolution

Le Synode adopte le budget 2020.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Rapport n°1 du Conseil synodal sur la politique Asile de l'EREN 2019-2023

M. Yves Bourquin, rapporteur

Madame la Présidente du Synode, Mesdames et Messieurs les députés, J'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer. Le mardi 26 novembre, il y a donc une semaine, un document très important a été signé entre les trois responsables des Églises reconnues.

Le vicaire de l'Église catholique romaine, Don Pietro Guerini, le curé de l'Église catholique chrétien Nassouh Toutoungi et notre président Christian Miaz ont posé leur griffe ensemble, sur un document dont la gestation fut longue mais le résultat plein de promesse...

Ils ont signé... suspens ! Le premier Portrait de l'Aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile du Centre Fédéral d'Accueil (CFA) de Perreux !

Ce portrait (et quand je dis portrait c'est un terme technique qui représente non seulement une charte de collaboration mais qui détermine la mission commune) constitue le cadre de collaboration et de travail de nos trois Églises ensemble, dans le centre fédéral de Perreux, auprès des requérants.

Durant le long cheminement ou périple initié par la fameuse résolution 174 B qui demandait en 2014 que des discussions soient entreprises avec les autres Églises reconnues... jusqu'à la signature de ce document.... Bien des allers et venues se sont passés.

L'historique du dossier est inscrit en détail dans le rapport, vous pouvez à votre guise y revenir... mais ce matin gardons à l'esprit cette bonne nouvelle. L'aumônerie de Perreux est dans les faits bel et bien œcuménique, ce portrait signé en témoigne ! Mais plus encore la collaboration qui se fait au quotidien sur le terrain entre les aumôniers. Car l'Église catholique romaine y est présente avec un 0,5 EPT, comme l'Église réformée. 50/50.

Donc, dans ce domaine, nous marchons ensemble entre Églises, comme des sœurs... des sœurs qui se donnent la main d'association (à défaut d'une association au sens juridique du terme).

C'est vrai, qu'à l'heure actuelle, dans notre canton, le focus en matière d'asile se dirige principalement autour du centre fédéral de Perreux qui a ouvert en 2015 et qui est devenu dès le printemps 2018 l'un des principaux centres d'enregistrement de Suisse. C'est pourquoi le Conseil synodal dès ce moment-là, dès 2018, a décidé d'ouvrir ce poste d'aumônerie de 0,5% EPT. Convaincu, comme le dit le rapport, de la nécessité d'offrir une présence d'Église dans ce contexte particulièrement difficile du point de vue humain et institutionnel. Pour pouvoir offrir cette aumônerie, il nous fallait trouver – selon les souhaits du Synode – quelques subventions.

Si l'on fait un petit détour par le budget de l'aumônerie du Centre fédéral d'accueil CFA (page 14) nous constatons qu'au point 10 une participation à hauteur de 60'000 frs sera accordée en 2020 par la FEPS pour ce poste. Cela veut dire que le traitement des aumôniers est presque

totalément pris en charge par cette subvention. Si la FEPS soutient cette aumônerie de la sorte c'est précisément parce qu'elle concerne une structure fédérale.

Le dossier asile est très complexe et très mouvant. C'est pourquoi, si l'EREN veut continuer d'être un acteur important et proactif de ce dossier, elle doit se tenir en alerte et prête à réagir et à saisir la balle au vol. La souplesse, comme l'acuité, sont de mise.

Il n'y a qu'à observer combien le panorama d'aujourd'hui est différent de celui d'il y a cinq ans tout juste, avant l'ouverture du centre de Perreux... et de celui de 2013 lorsque le Synode donnait son feu vert au projet Req'EREN – première véritable aumônerie auprès des requérants d'asile du canton.

Oui, ça bouge !

Et si le focus est mis aujourd'hui sur le centre de Perreux, cela ne veut pas dire que l'aspect cantonal (aumônerie de proximité auprès des habitants comme des requérants hors centre fédéral) est mis en veille. Non, l'EREN poursuit sa mission autour du centre de Tête de Ran et ailleurs : parrainage, culte paroissiaux, rencontres de solidarité, etc.

Autour du centre de Perreux, la paroisse du Joran, coordonne un lieu d'accueil A la rencontre, qui fédère un grand nombre de bénévoles et qui offrent aux résidents du centre de Perreux un lieu d'écoute, de partage et de communication.

Le Noël des requérants en ville de Boudry, à la mi-décembre, permet des rencontres inoubliables entre la population des environs du centre et les requérants.

Bref, l'EREN est active et sensible. Elle prend ses responsabilités diaconales à cet endroit très au sérieux.

Un autre aspect très important à souligner, c'est que l'EREN cherche et a toujours cherché à ne pas faire cavalier seul dans cette aventure. J'ai lancé cette présentation en parlant de la bonne nouvelle de ce cadre œcuménique validé pour le centre de Perreux... mais il y a bien d'autres partenaires, civils en particulier.

L'EREN a contribué à la création du site asile-ne.ch. Elle a conçu un vade-mecum citoyen pour toute personne souhaitant venir en aide aux migrants, qui a servi de base à l'élaboration d'un document on ne peut plus officiel du SMIG (service à la migration), etc.

L'EREN s'ajuste sans cesse, à ses partenaires civils, à ses partenaires ecclésiaux, aux demandes des citoyennes et citoyens... et bien sûr aux besoins spirituels et humains des migrants qui arrivent sur notre territoire.

Je termine ici cette introduction en remerciant toutes les personnes qui s'engagent auprès des migrants, bénévoles et salariés, aumôniers et responsable d'Église. Merci aussi au service développement vie communautaire de l'EREN et à sa responsable Jacqueline Lavoyer, si proactive et réactive dans cette question.

Le Conseil synodal vous recommande d'adopter les résolutions pour poursuivre, dans ce cadre, sa mission auprès des migrant-e-s du canton.

Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Mary-Jeanne Robert, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

J'ai une question très terre à terre qui concerne le système des parrainages. Cela existe dans le canton de Vaud et on essaie de s'en inspirer. Que se passe-t-il au niveau de l'EREN en général concernant les parrainages ? C'est important pour les jeunes mineurs, adolescents, d'être accueillis par des familles, ce qui leur permet d'évoluer beaucoup plus rapidement dans leur intégration.

M. Jacques André Maire, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

Un élément semble pouvoir encore être amélioré, c'est la transmission d'informations au moment où des requérants, des familles en particulier, sont envoyés dans différents lieux de vie. Il arrive que des familles soient placées en appartement dans différentes localités du canton, et c'est donc aux paroisses de reprendre le relais et parfois on apprend incidemment qu'une famille est arrivée depuis plusieurs mois. Alors comment améliorer la transmission des informations, soit via les services d'aumônerie où ces familles sont peut-être connues ou via les services administratifs pour prendre le relais dans les paroisses pour un accompagnement pastoral et paroissial ?

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Concernant le système des parrainages, il y a sur le terrain passablement d'acteurs qui se fédèrent et actuellement nous sommes à l'écoute de ces acteurs, qui ne sont pas liés à l'Église et qui veulent mettre en place du parrainage. Il faudrait fédérer tout cela pour que tout arrive au bon endroit. Mais tout d'abord, il faut avoir un panorama des actions qui se lancent autour de ces questions de parrainage. Pour résumer, regardons ce qui se passe puis regardons ce qu'on peut offrir. Req'EREN a été un des acteurs importants de regroupement des actions citoyennes et solidaires qui se faisaient auprès des requérants d'asile.

Au sujet de la transmission des données, je prends acte de la question. Il y a certainement quelque chose de l'ordre de la protection des données dans cette question.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, resp. du service cantonal Développement communautaire

Nous sommes en discussion avec l'Office social du 2^e accueil - il n'y a plus qu'un centre cantonal et de plus en plus de gens en appartements - à ce sujet car ce n'est pas aussi simple; en pourparlers pour qu'on puisse faire ce travail de relais. Quand l'État collabore avec d'autres instances de la société civile, il a des exigences, entre autre de qualités. Raison pour laquelle on avance avec autant de précaution dans la mise en place des parrainages. On ne peut pas juste dire aux paroisses qu'une famille est arrivée. Il y a des tas de contraintes quand les gens n'ont pas le statut de réfugiés, au niveau de l'aide sociale qu'ils reçoivent, des informations qu'on peut donner ou pas. On est en train de mettre tout cela à plat pour préparer au mieux le terrain et pour Req'EREN et pour les paroisses par la suite. D'autre part, on ne peut pas avoir juste les adresses et les noms. Il y a toutes ces dispositions de protection des données. Ce qu'on peut faire, c'est être relayé dans ce qu'on offre ou dans ce qu'on pourrait faire en terme d'accompagnement, que ce soit par le service cantonal ou par les paroisses, auprès des assistants sociaux de ces offices, auprès de Caritas et du CSP quand ces personnes ont le statut de réfugié; mais on ne peut pas accéder à ces gens directement.

Sur la complémentarité, il s'est constitué depuis peu une plate-forme cantonale asile qui regroupe un grand nombre des acteurs dans ce domaine. Notre Église est très active dans cette plate-forme qui comporte différents groupes de travail dont un groupe cohérence qui coordonne tout cela et dont je fais partie avec des représentants du Service de la cohésion multiculturelle, du Service de la migration et la personne qui gère le site. On est en train de faire cette photographie du canton, de qui s'occupe de quoi. Il y a par exemple des associations qui s'occupent très bien de mineurs, « un set de plus à table », et on ne va pas aller jouer sur leur terrain sans s'être coordonné. Pour les parrainages, il y a toute une action lancée par des étudiants de l'uni qui s'appelle « Be home » et cela ne sert à rien qu'on refasse derrière. Par contre être en contact avec eux à travers la plate-forme, petit à petit jouer notre rôle s'il y a des questions interreligieuses et spirituelles pour lesquelles on a de l'expertise, cela fait sens. Ce sont des chemins à faire ensemble, il ne s'agit pas juste d'entrer dans l'action parce qu'on perçoit un besoin. Il faut déjà voir qui l'a perçu, qui fait quoi et sur quelles bases et ce que nous on peut faire de pertinent en étant en contact avec ces autres acteurs.

La présidente précise que cela serait bien d'avoir une photo car des paroissiens peuvent croiser des migrants au détour d'un chemin et vouloir leur tendre la main et les adresser aux endroits où ils peuvent aller. Ceci pour dire que ce n'est pas parce qu'il y a un tas de choses qui se font que nous n'avons rien à faire.

M. Vincent Schneider, au nom de la paroisse du Joran

Chère présidente, chers députés, chers amis, la paroisse du Joran vous recommande l'entrée en matière de ce rapport et l'acceptation de ses différentes résolutions. On est au cœur d'une problématique dans notre région qui préoccupe la population et qui touche des personnes particulièrement fragilisées, certains des plus petits de notre société, et comme nous l'a rappelé Jacques Péter, c'est notre mission aussi de nous en préoccuper. Ils ont fui leur pays, ils ont eu un parcours semés d'embûches, ce sont des personnes traumatisées par ce qu'elles ont vécu. Le rapport exprime bien tout ce travail qui a été fait dans les centres cantonaux, maintenant il n'y en a plus qu'un à Tête de Ran et dans les paroisses où habitent des requérants d'asile, au niveau du 2^e accueil qui est donc l'accueil cantonal. Il y a des requérants d'asile sur le territoire de pratiquement chaque paroisse; et les paroisses ont des lieux d'accueil et d'activités pour ces requérants d'asile. Le service cantonal rayonne et nourrit les bénévoles de beaucoup de

paroisses au niveau de l'offre de formations ou d'une retraite par exemple. Au niveau de RequérENSEMBLE, c'est l'action menée au Joran par rapport au Centre de Perreux, il y a un réel soutien de l'EREN dans les discussions avec l'État, pour entre autre avoir des locaux. Le groupe apprécie beaucoup les liens tissés avec les aumôniers de Perreux qui peuvent nous donner des nouvelles sur ce qui se passe à l'intérieur étant donné qu'il n'y a que les professionnels qui peuvent entrer à l'intérieur. L'EREN est un moteur au niveau des Églises, et l'EREN prend sa place dans les groupes de la société civile, l'Église fait partie de la société civile.

Par rapport à l'avenir, c'est important que ce rapport parle de personnes migrantes, on peut penser aux requérants d'asile et aux réfugiés qui sont celles qui ont obtenu l'asile. En effet aujourd'hui avec la nouvelle loi entrée en vigueur en avril sur des procédures accélérées, il y aura une diminution progressive au niveau du 2^e accueil au niveau cantonal étant donné que la plupart des situations seront résolues en 140 jours. Par contre les personnes ayant obtenu l'asile restent en grande fragilité et c'est important que nous continuions à les soutenir.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode adopte la politique d'asile de l'EREN 2019-2023: une triple présence sous formes de soutien spirituel, de solidarité communautaire ainsi que d'information et d'engagement citoyen.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : adoptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode maintient le principe d'un engagement de 0.75 EPT hors tableau des postes pour que l'EREN puisse remplir sa mission auprès des personnes migrantes et réfugiées, et cela jusqu'en décembre 2023.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : adoptée car non combattue

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport sur l'avancement de la politique asile en décembre 2021.

Mme Sandra Depezay, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Nous remercions les auteurs de ce rapport très complet qui montre une situation positive et les interventions précédentes montrent que le développement continue avec apparemment un certain enthousiasme. Nous voulons proposer de refuser cette résolution car c'est un domaine qui évolue bien depuis 7-8 ans et ainsi le Conseil synodal pourrait se passer de faire un rapport en 2021 et pourrait mettre de l'énergie ailleurs. C'est un rapport qui n'a pas forcément lieu d'être.

Mme Christine Hahn, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

C'est aussi intéressant d'avoir des rapports qui nous disent que ça va bien. C'est intéressant d'avoir un rapport qui fait le lien avec toutes les réflexions actuelles de l'Église, donc pourquoi pas le garder.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 28 oui et 12 non

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel sur sa politique asile pour la législature suivante (2024-2027) en juin 2023.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : adoptée car non combattue

- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

8. Rapport d'information n°2 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Qu'est-ce que le "Soutien camp pour tous" et d'où vient déjà le fonds de 1% pour les collectes de l'EPER et est-ce bien utile ?

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

Camp pour tous : Nous avons accordé un soutien fin 2018 pour un camp pour tous les âges organisés par le DM avec un partenaire au Moyen-Orient, avec le pasteur Hadi Ganthous de l'Eglise évangélique nationale de Syrie et du Liban.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le fonds 1% est une décision du Synode, dans les années 70 ou 80, de prendre 1% sur le budget pour soutenir des projets très particuliers qui arrivaient au Conseil synodal, en dehors des œuvres. Puis cela a été pris au niveau des comptes et avec le temps c'est devenu notre possibilité de l'utiliser pour la contribution statutaire de l'EPER, pour tous les points exposés dans le rapport. Cela permet de ne pas utiliser d'autres fonds ou d'autre argent. Ce 1% qui était tout d'abord pour aider différents projets est devenu quelque chose pour nous aider à remplir nos obligations. Il reste une partie que le Conseil synodal peut utiliser pour des projets ponctuels.

9. Rapport d'information n°3 du Conseil synodal sur la politique de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées résidentes en EMS

Pas de question.

10. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

La paroisse de La BARC dépose la motion suivante :

Au vu des défis actuels, en particulier financiers et liés à la gestion du patrimoine immobilier, le Synode autorise le Conseil synodal, s'il le juge nécessaire, à augmenter le taux d'emploi d'un ou de plusieurs conseillers jusqu'à la fin de la législature, jusqu'à hauteur de 0,5 EPT.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de la BARC, défend la motion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés et membres du Conseil synodal, je vous propose de voter cette motion et de la transmettre ensuite au Conseil synodal pour étude. La paroisse de la BARC a aussi soutenu la facette parlementaire de la gouvernance en soutenant très fort la Commission synodale et à contre pieds, elle propose aussi de renforcer le Conseil synodal. Car plus que jamais cette législature s'inscrit dans un moment stratégique de l'EREN. La politique financière du Conseil synodal, à notre avis, doit pouvoir bénéficier de plus d'un 0,2 EPT (20%) par conseiller synodal, même si la politique financière est bien sûr portée par tout le Conseil et son président, dans une bonne collégialité. Mais nous pensons que le Conseil synodal a d'autant plus besoin de sagesse, d'intelligence, d'habileté et doit être renforcé temporairement dans ce secteur financier. En introduction au budget 2020, il est souligné que la politique immobilière et l'utilisation de ses produits seront redéfinies. La paroisse de la BARC pense que c'est le moment de nous donner des moyens stratégiques supplémentaires, et non seulement opérationnels ou gestionnaires. La chance depuis aujourd'hui de ne plus avoir de poste vacant au sein du Conseil synodal permettra d'autant mieux d'affronter cette législature cruciale pour notre institution.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je vous propose de refuser cette motion, Le Conseil synodal est responsable de savoir s'il a besoin de ressources supplémentaires et il sait les procédures pour venir devant le Synode, sans passer par une motion qui va demander un rapport.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

L'avantage de cette motion, c'est que si nous estimions nécessaire d'augmenter notre temps de travail, ou plutôt la partie salariée de notre temps de travail, nous ne devrions pas attendre le prochain budget et pourrions éventuellement venir en juin avec une proposition. Il est vrai que si vous considérez que nous travaillons pour l'équivalent d'un 20%, c'est 8h20 par semaine; nous faisons tous, et vous aussi, du bénévolat. La question de cette indemnité de 20% doit-elle être supérieure ou pas ? C'est à vous de décider, raison pour laquelle le Conseil synodal est favorable à l'étude de la motion.

❖ Vote sur la motion : refusée avec 20 non, 11 oui et 6 abstentions

La paroisse de La BARC dépose la motion suivante :

Dans un souci de clarté, le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter une étude sur le coût de chaque aumônerie.

Quel est le rapport poste d'aumônier / nombre de bénéficiaires ?

Mme Solange Platz, au nom de la paroisse de la BARC, défend la motion

L'Église est présente dans une multitude de lieux dans le canton. On ne sait cependant rien sur le nombre de personnes qui utilisent ses services ni de quelle manière. Le coût pour l'Église est quand même de 864'700.- par an (services cantonaux p.10-11 469'600.- et 395'100.- p.14) ce qui sur un budget de 7'000'000.- n'est pas négligeable. Si pour arriver à un équilibre budgétaire, nous sommes à terme contraint de limiter notre offre ou de la faire payer, il serait utile de savoir le plus précisément possible où les économies feront le moins mal. Il est clair que l'EREN n'est pas toujours entièrement libre de ses choix notamment face à l'État qui la subventionne mais toutes les pistes doivent être soigneusement examinées avant que l'on soit contraint de prendre des mesures dans l'urgence.

Le partenariat avec l'EMS de la Sombaille est à ce titre exemplaire, comment serait-il possible d'étendre ce modèle à d'autres aumôneries ?

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Merci d'avoir proposé cette motion et merci de son intention et du souci de connaître toujours plus en détail notre situation pour faire de justes et bons choix. Le Conseil synodal est défavorable à cette motion, parce que les analyses ont déjà été faites. Je sais que nous sommes devant un Synode renouvelé qui doit lui aussi prendre ses marques et prendre connaissance des choses qui ont été faites. Nous avons décidé en 2017 divers principes dont un qui dit que si une aumônerie reçoit un soutien, elle n'est pas remise en question. Ceci est valable particulièrement pour les hôpitaux, pour l'asile, et c'est vrai que les EMS, quant à eux, reviennent fréquemment sur le tapis. Néanmoins, comme vous avez pu le lire dans le rapport d'information, les EMS sont constamment l'objet de notre étude et de nos ajustements. Tout ça pour dire que le Conseil synodal n'a pas envie de se charger de ce travail d'analyse supplémentaire, pas qu'il le trouve complètement inopportun, mais parce que fondamentalement on va déjà essayer des choses que nous avons mis en place avec le regard que nous ont donné nos analyses précédentes.

Mme Solange Platz, au nom de la paroisse de la BARC

Une question de précision. Quand on dit qu'une aumônerie qui reçoit un soutien n'est jamais remise en question, cela veut dire qu'on estime qu'ad aeternam elle aura besoin de cela ?

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Cela reste un principe. Si quelque chose est subventionné, la chose demeure. Mais cela ne donne pas fondamentalement la définition même de comment la chose en question va être mise en place. Typiquement une aumônerie auprès des EMS reçoit un certain subside, mais néanmoins par rapport à ce subside nous adapterons l'offre qui est faite. Mais comme l'aumônerie en EMS est subventionnée, nous ne remettons pas en question le principe même de cette aumônerie. Elle existe tant qu'elle est subventionnée. Mais après, dans sa proportionnalité, comment elle se traduit réellement dans l'offre que l'EREN fait, cela va dépendre du subside naturellement. Si quelque chose n'est plus du tout subventionné, vous avez parlé de la subvention de l'État, nous avons également le devoir envers ce que l'État nous donne, de l'utiliser pour des choses diaconales. En principe le subside de l'État ne peut pas être employé pour la mission évangélique de l'Église dans les paroisses.

- ❖ Vote sur la motion : refusée avec 24 non, 7 oui et 5 abstentions

La paroisse du Val-de-Travers dépose la motion suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter si possible en décembre 2020 un rapport sur le Fonds Immobilier de l'EREN. Le rapport traitera notamment des questions suivantes :

- **Opportunité pour l'EREN de conserver un Fonds Immobilier**
- **Dispositions en cas de dissolution du Fonds Immobilier**
- **Dispositions pour distribuer les excédents aux prêteurs en cas de capitalisation du Fonds**
- **Dispositions permettant un remboursement partiel aux paroisses prêteuses afin d'équilibrer les participations de celles-ci**
- **Diminution du capital du Fonds sans remettre en cause l'existence de celui-ci**
- **Possibilité d'utiliser la capitalisation du Fonds et éventuellement une partie de celui-ci pour financer des projets porteurs pour l'EREN**

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers, défend la motion

Ce thème est revenu sur le tapis lors du Synode de juin 2019 avec la présentation d'un rapport sur le transfert de la direction du Fonds Immobilier au Conseil synodal contenant en plus du nouveau règlement une présentation de la situation actuelle du Fonds Immobilier

Le Fonds immobilier a été constitué en 1966. Il a pour but de contribuer au financement de transformations, constructions et d'achat d'immeubles pour les paroisses, la caisse centrale de l'EREN et au besoin pour d'autres personnes juridiques au service de l'Église. À cet effet, les paroisses ont mis à disposition de l'EREN CHF 1'205'000.-. Cette somme représentait la moitié de leurs capitaux définis comme inaliénables par le Règlement général lors de la fusion de 1943.

Cela a suscité des réflexions importantes du côté de la paroisse du Val-de-Travers en constatant que le Fonds Immobilier est peu utilisé et que le capital du Fonds Immobilier est surdimensionné par rapport aux besoins des paroisses. Le nouveau règlement baisse le taux d'intérêt péjorant les revenus des paroisses prêteuses, une diminution de plus CHF 5000.- par an pour la paroisse du Val-de-Travers entre 2014 et 2019. Il y a de grandes disparités entre les prêts des différentes paroisses. La paroisse du Val-de-Travers est le plus gros prêteur du Fonds. Actuellement, aucune disposition n'est prévue en cas de dissolution du Fonds Immobilier et de même, aucune disposition n'est prévue pour un remboursement partiel des prêteurs, notamment sur la manière de répartir les profits cumulés.

Compte tenu de cela, le groupe Finances de la paroisse a sondé le Conseil synodal sur la possibilité d'un remboursement partiel du prêt de la paroisse du Val-de-Travers sans mettre en cause l'existence du Fonds. Le Conseil synodal n'est pas entré en matière en renvoyant au Synode. Le Conseil paroissial a donc choisi de déposer une motion au Synode afin de clarifier toutes les questions relatives à la nouvelle situation du Fonds Immobilier telle que présentée au Synode de juin 2019.

La motion propose également d'étudier la possibilité qu'une partie du Fonds immobilier puisse servir à financer des projets porteurs pour l'EREN, ceci en écho au rapport de la commission synodale présenté dans cette session du Synode.

La motion déposée va dans le sens de cette clarification en proposant une liste de thèmes à traiter par un rapport à présenter au Synode, ceci dans l'intérêt du Fonds Immobilier, de l'EREN et des paroisses. Voulons-nous garder le Fonds Immobilier ? Voulons-nous le transformer ? Voulons-nous arrêter ce Fonds Immobilier ? Ce sont les questions que nous aimerions ouvrir en déposant cette motion.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il est bien loin le temps où on avait dans notre Église la solidarité, puisque le Fonds immobilier a été créé il y a 50 ans et c'était une époque où on ne se posait pas de question sur le 1% tiers-monde, puis subitement on s'est rendu compte que les petits Africains pouvaient aussi faire un effort quand on avait des problèmes d'argent. Globalement je ne suis pas sûr que l'Église allait mieux il y a 50 ans. Je reviens à la question du Fonds Immobilier. Oui cette motion est intéressante, et si je parle de solidarité, c'est bien là que se pose la question. Aujourd'hui, on se dit qu'il y aurait une manière ou une autre de retrouver de l'argent. Est-ce que ce Fonds est utile

ou pas ? Il y a 1/3 de l'argent qui est placé dans les banques à des taux d'intérêts que nous subissons tous. La baisse de rendement que les paroisses prêteuses ont, elles l'auraient aussi si elles plaçaient directement dans une banque. Néanmoins, ce Fonds a été constitué il y a 50 ans avec CHF 1,2 millions. Aujourd'hui, 50 ans plus tard, il y a CHF 500'000.- de plus. Ce qui prouve très rapidement que le Fonds a toujours eu son utilité. En 50 ans, CHF 500'000.-, cela veut dire que le reste a été régulièrement prêté aux paroisses. Effectivement aujourd'hui le Fonds ne sert plus à rien et dans 10 ans quand l'économie sera repartie, c'est à peu près les chiffres des économistes. Le Conseil synodal est favorable à cette étude et remercie la paroisse du Val-de-Travers, si vous acceptez cette motion, du « si possible » avant le terme « en décembre 2020 » car c'est un sujet intéressant mais pour le Conseil synodal ce n'est pas une urgence. Sous réserve que le « si possible » reste, nous sommes favorables à cette motion. Avec le « si possible », il y a une volonté d'être informé mais il n'y a pas de pression. On a parlé de projets, d'EREN2023, peut-être, sous réserve qu'on en reste à deux sessions synodales par année, peut-être qu'EREN2023 ou l'équilibre financier il sera plus important de savoir si oui ou non on peut retrouver quelque argent dans le Fonds Immobilier.

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je ne vois pas tellement la pertinence de l'évocation de l'époque des petits Africains. En revanche ce qui est important ici, c'est que la motion est la bienvenue mais je voudrais l'amender. Je suis d'accord avec la première partie de la motion qui donne la possibilité et la liberté au Conseil synodal de faire un rapport avec les points essentiels qu'il voudra présenter. Par contre d'indiquer tous les détails des points du rapport, c'est comme si on voulait dicter la marche à suivre au Conseil synodal.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

On ne prenait pas ces propositions comme le canevas du rapport mais plutôt comme les idées auxquelles le Conseil paroissial a pensé en travaillant cette question-là. C'est le choix du Conseil synodal que de donner une orientation, et de toute façon il va faire le rapport qu'il veut. En faisant cette énumération, on voulait montrer qu'il y a beaucoup de possibilités ouvertes. Une proposition, c'est imposer une orientation, deux propositions, c'est orienter le choix, à partir de trois, c'est ouvrir la liberté.

❖ Vote sur la motion : acceptée avec 37 oui et 1 abstention

11. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

1) La FEPS est devenue l'Église évangélique réformée de Suisse, qu'est-ce que cela change pour l'EREN ?

Comment l'EREN s'est-elle positionnée par rapport à la révision de la constitution de la FEPS pour en faire l'Église évangélique réformée de Suisse ? Comment le Synode de l'EREN va-t-il se prononcer sur cette question ? Qu'est-ce que cela implique pour l'EREN d'être membre de l'Église évangélique réformée de Suisse ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le processus de mutation de la FEPS en Église évangélique réformée Suisse a débuté il y a une dizaine d'année.

Une première version de la constitution a été discutée lors de plusieurs assemblées pour être au final rejetée.

À chaque fois, le Conseil synodal s'est prononcé en étudiant les propositions qui lui étaient soumises lors des préparations des assemblées de la FEPS.

A la suite de ce rejet, le Conseil de la FEPS a repris le sujet en avançant avec l'assemblée : les grands axes étant validés par les présidents puis ensuite par l'assemblée.

Puis lors des trois dernières années, les articles constitutionnels ont été étudiés, modifiés par les délégués.

Ce processus a été long et a permis à chacune des Églises par leurs délégués d'accepter les articles de la Constitution.

Il revient au Conseil synodal de se prononcer sur cette mutation, elle ne modifie ni l'ecclésiologie de l'EREN ni son engagement au niveau national.

En effet le changement qui aurait nécessité une décision par notre Synode aurait été que l'EREN perde son indépendance en tant qu'Église cantonale.

Le passage d'une fédération à une Église a été possible

- par une définition en quoi consiste cette Église (article 1)
- par une définition de l'être Église ensemble (article 5)
- et par des tâches délimitant ce qui est du ressort de l'Église suisse en tant que communion d'Églises et ce qui est du ressort des Églises cantonales ou régionales.

Le texte de l'article 1 sur les fondements dit clairement en quoi consiste cette Église : L'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) est la Communion des Églises évangéliques réformées et d'autres Églises protestantes en Suisse.

L'article 5 définit l'Être Église ensemble

1 L'EERS et les Églises membres se soutiennent mutuellement dans la réalisation de leurs tâches et travaillent ensemble.

2 Elles se doivent respect et assistance.

3 L'EERS implique les Églises membres dans ses activités.

4 L'EERS et les Églises membres respectent le principe de subsidiarité. Selon ce principe, la communion d'Églises n'assume une tâche que si elle ne peut pas être réalisée au niveau des Églises membres ou de leurs associations.

5 Des Églises membres de l'EERS peuvent, à titre individuel, effectuer des tâches sur délégation de l'EERS.

Ces points montrent l'importance de ces articles fondamentaux d'être Église ensemble. Les Églises membres et l'EERS se soutiennent mutuellement, elles se doivent respect et assistance et c'est une des modifications par rapport à la Fédération des Églises que nous avons vécu jusqu'à présent. Par exemple, pendant des années les Neuchâteloise et les Genevois ont toujours dit qu'ils avaient de la peine à payer leurs contributions et nous avons dû négocier ferme et souvent avec des remarques du style "Vous gérez mal votre Église". Lors de la dernière séance, l'Église de Bâle-Ville est venue en disant qu'elle ne peut pas payer plus de CHF 50'000.- alors qu'elle doit payer CHF 67'000.-. Et pour la première fois, cela a été accepté. L'état d'esprit a changé, avant nous étions toujours ceux qui quémandions et là, l'assistance ou le soutien mutuel est apparu très clairement sur l'état d'esprit d'un Synode, d'une communion d'Églises.

Les articles 6 et 7 définissent les tâches

§ 6 Tâches intra-ecclésiales

1 L'EERS contribue à la cohésion entre les Églises membres.

2 Elle contribue à la bonne entente entre les Églises membres en adressant des suggestions concernant la vie de l'Église et l'accomplissement de la mission ecclésiale.

3 Au service des Églises membres, elle effectue un travail de fond théologique et éthique sur des questions ecclésiales, sociétales, politiques, culturelles, scientifiques et économiques. Elle élabore des prises de position.

4 Elle promeut la vie spirituelle au niveau de la communion d'Églises.

§ 7 Relations extérieures

1 L'EERS entretient les relations œcuméniques au plan national et international. Elle est au service de l'unité de l'Église dans la diversité.

2 Elle entretient le dialogue judéo-chrétien et interreligieux à l'échelon national et international.

3 Elle entretient des relations avec les autorités de la Confédération suisse. Elle représente ici les intérêts de ses Églises membres.

4 Elle entretient des relations avec le monde politique et la société civile à l'échelon national et international.

5 Les Églises membres sont compétentes pour entretenir les relations précitées au plan cantonal et local.

Fondamentalement, cela ne va rien changer pour notre Église quant aux tâches qu'assumaient jusqu'à maintenant la FEPS en particulier dans les domaines de la représentation aux niveaux national et international.

Ce qui apparaît comme nouveau qu'au sein de cette Église suisse, les Églises membres se soutiennent mutuellement dans leurs tâches.

Être Église ensemble dans le dialogue et le soutien mutuel, voilà ce qui va réunir dans la communion les Églises membres.

Vous avez entendu Pierre de Salis dire qu'il faudra encore 20 ans avant que cette communion soit pleinement vécue. Je pense qu'il a raison parce que nos rythmes et nos structures d'Églises sont très différents. Mais ce qui est important, c'est la communion, le soutien mutuel et l'assemblée a décidé de prendre ce chemin ensemble, malgré les différences cantonales.

2) La FEPS en assemblée des délégués s'est prononcée en faveur du mariage pour tous. Comment l'EREN concilie-t-elle cette décision avec la position du Synode de refuser l'entrée en matière sur la pratique d'une liturgie pour les couples de même sexe ?

Entendu à la RTS « Un mariage pour tous pour les Réformés Suisses ? » - qu'en est-il de la discussion avec les délégués de la FEPS ? Qu'est-ce que les délégués de l'EREN ont soutenu comme position à l'occasion de ce débat le 4 novembre à Berne ?

Comment le Conseil synodal imagine-t-il que l'EREN va aborder ce sujet ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

En juin 2019, les délégués de la FEPS ont en adopté la position du Conseil de la FEPS, à savoir « Nous sommes voulus par Dieu comme nous sommes créés. Nous ne pouvons pas choisir notre orientation sexuelle. Nous l'intégrons comme une expression de notre plénitude de créature ».

En novembre 2019, le Conseil a proposé à l'assemblée plusieurs décisions sur la question du mariage pour tous. Voici les trois décisions adoptées par l'assemblée :

1. L'assemblée des délégués est favorable à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe au plan du droit civil.
2. L'Assemblée des délégués recommande aux Églises membres d'adopter l'éventuelle modification de la définition du mariage au plan civil comme prérequis au mariage religieux.
3. L'Assemblée des délégués recommande aux Églises membres que la liberté de conscience des pasteurs et des pasteurs reste évidemment garantie comme pour tous les autres actes ecclésiastiques.

Dans sa préparation de l'assemblée, le Conseil synodal avait accepté les propositions faites par le Conseil de la FEPS, sauf celle sur la recommandation de la liberté de conscience, estimant que c'était une question de direction interne à l'Église.

Pour le Conseil synodal, son acceptation de la première décision était basée sur ce qui avait déjà été accepté en juin 2019 à savoir l'intégration de l'orientation sexuelle comme une expression de la plénitude de la créature de Dieu. La conséquence est que le Conseil synodal ne veut pas limiter l'ouverture du mariage civil aux seuls couples hétérosexuels.

Pour les deux autres décisions, l'Assemblée ne pouvait prendre des décisions contraignantes, elle ne pouvait qu'émettre des recommandations.

Le Conseil synodal devra donc reprendre la question de la modification de sa définition du mariage au plan civil comme prérequis au mariage religieux. Actuellement pour recevoir la bénédiction sur un couple dans un lieu public et ecclésial, il faut être marié civilement. L'EREN, par son Synode, devra donc se prononcer sur ce point et, selon sa décision, adapter sa pratique : à savoir mettre au même niveau la bénédiction des couples mariés civilement ou faire une distinction entre couple hétérosexuel ou homosexuel.

Pour l'instant, le Conseil synodal n'a pas encore arrêté quand et comment il abordera ce dossier avec le Synode.

3) Est-il possible de nous montrer le projet du nouveau logo de l'EREN ?

Dans la présentation du budget à la page 17 concernant le point 11 du budget il est mentionné: il s'agit notamment de l'implémentation du nouveau logo dans l'EREN.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Concept d'identité ne se résume pas à un logo. Il touche à la visibilité d'une identité, si j'ose se retourner. Le visuel vient soutenir une identité : celle de l'EREN en tant qu'institution. Le logo y joue certes un rôle important puisqu'il est ce qui se voit en premier. Mais un logo seul ne sert à rien. Son rôle est d'identifier qui envoie une lettre, qui adresse un mail, qui occupe tel ou tel local. La déclinaison de l'identité visuelle est importante et touche donc au courrier électronique ou papier, au numérique, aux applications, au site, aux temples et églises, aux locaux paroissiaux, aux manifestations diverses.

Cela fait depuis une dizaine d'années que ce renouvellement de l'identité visuelle de l'EREN est en discussion. Notre logo a 20 ans. Le projet de le renouveler arrive enfin à échéance. Une rencontre de présentation de l'identité visuelle aux Conseils paroissiaux sera organisée au cours des premiers mois de l'année 2020.

Annonces :

- 185^e session du Synode mercredi 3 juin 2020 au Louverain
- 186^e session du Synode mercredi 2 décembre 2020 à Montmirail
- rencontre des permanents les 10 & 11 juin 2020 à Sancey
- culte de consécration et d'agrégation dimanche 25 octobre 2020

Prière finale par Mme Christine Landry, députée laïque de la paroisse du Joran

La présidente clôt la séance à 15h40.

Neuchâtel, le 04.12.2019

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente
Mme Esther Berger

Le secrétaire
M. Frédéric Jakob

Annexes

- texte d'intervention de l'abbé Vincent Marville
- texte d'intervention de M. Pierre de Salis